27 ORGANISATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 6000 €UROS

Siège Social : 28-30 Rue Du 8 Mai 1945 - 27500 PONT AUDEMER

502168016 RCS BERNAY

PROCES-VERBAL

DE LA DECISION DE LA PRESIDENTE

ORDRE DU JOUR

- **REVOCATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

Pour rappel, suivant Procès-Verbal de la décision de la Présidente en date du 10/11/2025, **Madame Amandine COEURET** a été nommée Directeur Général de la société **27 ORGANISATION** pour une durée illimitée à compter du 01/10/2025.

Madame Amandine COEURET n'exerce plus ses fonctions de Directeur Général de la société.
En effet, il ressort des éléments en notre possession que **Madame Amandine COEURET n'exerce** plus ses fonctions de directeur général de la société et n'a transmis aucune justification quant à l'absence d'exercice de son mandat.
Nous considérons donc que son absence inexpliquée depuis plusieurs mois ne permet pas à **Madame Amandine COEURET de** maintenir dans ses fonctions de directeur général de la société.

Au regard de ce qui précède, nous nous interrogeons sur le maintien de Madame **Amandine COEURET aux** fonctions de directeur général de notre société.

La Société LOGIFLOWS, Présidente de la société, a informé **Madame Amandine COEURET** que David THIBAULT, Directeur Général de la société **27 ORGANISATION** ayant expressément reçu mandat, se tenait à sa disposition jusqu'au 30/08/2026, afin de lui permettre d'exprimer toutes observations que **Madame Amandine COEURET** jugerait utiles, ainsi que la faculté de présenter des observations par tout moyen jusqu'à cette date.

Madame Amandine COEURET n'a pas transmis aucune réponse au courrier d'information.

La Société LOGIFLOWS, Présidente de la société, décide de révoquer **Madame Amandine COEURET** de ses fonctions de Directeur Général ce, à compter de ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de cette décision, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

La Présidente,
La Société LOGIFLOWS
Monsieur David THIBAULT



Signé le 04-09-2026